



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ÉTAT SOUTIENT LES ASSOCIATIONS AVEC LE FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arras, le 29 juin 2020

L'État poursuit son aide envers les associations, notamment les plus petites, pour le soutien au fonctionnement et le développement d'actions innovantes.

Le gouvernement a souhaité amplifier la dynamique associative, en affectant une partie des crédits affectés auparavant dans le cadre de la réserve parlementaire, au Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA).

Ce fonds finance depuis de nombreuses années la formation de bénévoles. Il soutient depuis 2018, le fonctionnement et les projets innovants des associations, et notamment celles de petite taille, tout secteur confondu.

La mobilisation de ce fonds vise à permettre la structuration de la vie associative du territoire et la consolidation du maillage territorial associatif dans sa diversité.

En 2020, le département du Pas-de-Calais disposait de 340 000 €.

Une forte mobilisation des associations

Ce dispositif a connu un franc succès auprès des associations, suite à l'appel à manifestation d'intérêt diffusé le 3 février dernier et largement relayé par les services de l'État et les réseaux associatifs. Les points d'information à la vie associative (PIVA+) se sont mobilisés pour informer les associations sur cette nouvelle aide financière et pour les accompagner à rédiger leur dossier de demande de subvention durant la campagne.

318 associations du Pas-de-Calais ont sollicité ce fonds, pour un montant 4 fois supérieur à l'enveloppe (près d'1,2 million d'euros) déposant les dossiers par voie dématérialisée.

261 associations, dont 90 % des associations de petite taille, tous domaines d'activité confondus, se voient attribuer une subvention entre 500 € et 5 000 € (pour moitié sur le fonctionnement de l'association et pour l'autre sur des actions innovantes).

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

La cartographie permet de constater une localisation équitable des associations subventionnées sur l'ensemble des territoires du département et une diversité des domaines d'activité.

A titre d'exemples, ce dispositif soutient :

- le rendez-vous des cuistots de Saint-Martin-lez-Tatinghem, pour son action visant à donner le plaisir de cuisiner aux enfants de 7 à 12 ans par le biais d'ateliers de cuisine ludiques et adaptés à leur âge,
- l'association Mobyl'aide d'Étaples-sur-Mer, pour sa mise à disposition de moyens de locomotion aux personnes les plus démunies,
- le foyer de jeunes et d'éducation populaire de Chocques, pour permettre aux habitants, notamment les familles nombreuses, de bénéficier d'activités actuelles à coût raisonnable,
- l'association Jeunesse de l'Artois d'Achiet-le-Grand qui propose de nouvelles pratiques sportives.

Au cours du premier trimestre 2021, l'appel à manifestation d'intérêt de la nouvelle campagne FDVA sera publié. Les PIVA+ poursuivront leur accompagnement des associations.